

La France doit-elle rapatrier tous les enfants de djihadistes français ?

par **ÉLÉA POMMIERS**



Des avocats réclament le retour le plus rapide possible de tous les enfants français, mais le gouvernement veut analyser des situations « au cas par cas ». AFP.COM / ZEIN AL RIFAI

Plusieurs dizaines d'enfants de combattants français de Daech sont détenus dans des camps en Irak ou en Syrie. Pour eux, le gouvernement veut faire du « cas par cas ».

La ministre de la justice estime qu'ils sont soixante-dix, mais leur nombre reste difficile à évaluer. Ce sont en tout cas des dizaines d'enfants de combattants français de Daech, parfois nés sur place, qui sont détenus dans des camps de Syrie et d'Irak dans des conditions très précaires. Mercredi, le secrétaire d'État à l'Intérieur, **Laurent Nunez**, a déclaré que leur rapatriement n'était « *pour l'instant* » pas envisagé par le gouvernement.

Mais leur devenir affole, plus encore qu'il n'inquiète, certaines familles et des professionnels du droit qui les défendent. « *Ces enfants sont français, et ils vivent sur un terrain de guerre, dans le froid, la faim, la maladie* », s'alarme **Marie Dosé**, avocate de familles de djihadistes français en Syrie. Avec deux autres avocats, dont **Martin Pradel**, elle s'est insurgée mercredi des déclarations du secrétaire d'État.

Lundi, deux familles ont saisi la justice administrative pour qu'elle contraigne l'État français à rapatrier des enfants « *en péril* ». Le même jour, deux avocats ont lancé une pétition pour appeler au retour de tous ces mineurs, dont ils affirment que « *plus des deux tiers ont moins de 6 ans* ». Le texte a recueilli pour le moment près de 4000 signatures, avec des gens comme **Daniel Cohn-Bendit**, **Benoît Hamon**, les comédiens **Anny Duperey** et **Philippe Torreton** ou encore les journalistes **Edwy Plenel** et **Martine Laroche-Joubert**.

« Il y a urgence, certains sont en train de mourir »

« *Ils sont une centaine, estiment-ils. Certains sont nés en Syrie quand d'autres ont été emmenés par leurs parents ou l'un d'entre eux. Aucun n'a choisi de naître sur zone ou de rejoindre Daech. Ils sont victimes du choix des adultes. Ils sont, tout simplement, des victimes de guerre.* » Leur sort crée un malaise manifeste au sein du gouvernement. Est-ce à cause de l'opinion, encore très largement hostile au retour des enfants de djihadistes, et à fortiori de leurs parents ? L'exécutif peine en tout cas à arrêter sa position sur les adultes partis faire le djihad et s'est longtemps fait discret sur la situation des enfants. Initialement catégorique, il a tergiversé après les injonctions américains à rapatrier tous les djihadistes, avant qu'**Emmanuel Macron** n'assure fin février qu'ils seraient « *judiciarisés* » dans les pays dans lesquels ils ont commis des exactions

Pour les enfants, la position est différente. Au ministère des affaires étrangères, on renvoie vers les déclarations publiques du gouvernement qui s'est dit, à l'automne, ouvert à leur rapatriement au terme d'un examen des situations « *au cas par cas* », comme l'a encore répété le président mercredi.

Pour les avocats, il n'est pas question de cas : tous les enfants, orphelins ou non, autorisés par leurs parents ou non, doivent rentrer. « *Ça fait 15 mois que ça dure, ce n'est plus possible d'attendre. Il y a urgence, certains sont en train de mourir !* », s'insurge l'avocate Marie Dosé, initiatrice de la pétition.

« La France n'a pas le choix »

Même réaction du côté d'**Adeline Gouttenoire**, professeure agrégée de droit à Bordeaux, spécialiste de la protection de l'enfance et présidente de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance. Pour elle, « *l'attitude du gouvernement français est scandaleuse* ». « *Pourquoi ne vont-ils pas chercher ces enfants ? Ce n'est même plus un problème moral, c'est une question de droit : l'État français n'a pas le choix, il doit les protéger.* »

Car, martèlent les avocats, la France est liée par des obligations morales mais surtout juridiques, notamment internationales. À commencer par la convention internationale des droits de l'enfant, qui fait de « *l'intérêt supérieur de l'enfant* » une « *considération primordiale* ». Elle énonce également que les « *États parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être* ».

« *La France viole cette convention dont elle est signataire, dénonce Marie Dosé auprès de L'EXPRESS. L'État français n'est plus représenté en Syrie depuis 2012, nous n'avons pas d'autre choix pour assurer la protection de ces enfants que de les rapatrier* », assure-t-elle. Avec deux autres avocats, elle a saisi le Comité international des droits de l'enfant de l'ONU pour qu'il intime à la France de rapatrier ces mineurs, en espérant une injonction qui, bien que non contraignante, n'en serait pas moins lourde de sens.

Une « vraie difficulté »

De son côté, le gouvernement se retranche derrière des arguments moins juridiques : rapatrier des enfants qui se trouvent en zone de guerre est une tâche complexe. Ces enfants « *ne sont pas sous l'autorité du gouvernement français [qui n'y a aucune représentation] ou des soldats français* », soulignait hier **Christophe Castaner** sur BFMTV. Avant d'enchaîner : « *Il ne m'appartient pas de dire tel ou tel enfant est français et je vais le chercher. Ce n'est juste pas possible.* »

Or les avocats ne sont pas de cet avis. Sans nier la situation sécuritaire dangereuse en Syrie ou en Irak et les difficultés à ramener ces enfants en France, **William Bourdon**, avocat de femmes détenues en Syrie et en Irak, assure que « *la France en a les moyens, et surtout le devoir* ». « *D'autres pays l'on fait, nous ne sommes pas à la hauteur de nos principes* », tranche l'avocat.

Pour les autres, les enfants qui sont toujours près d'au moins l'un de leurs parents, la situation est différente : le gouvernement se refuse catégoriquement à rapatrier les mères et les enfants sans l'accord de leur mère. Certaines pourraient toutefois décider d'autoriser leurs enfants à rentrer sans elles. Ils seraient ensuite pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. C'est ce qu'a fait **Mélina Boughedir**, défendue par de M^e Bourdon, pour ses trois aînés à la fin 2017. « *Sa situation était particulière, elle savait qu'elle risquait d'être lourdement condamnée en Irak*, précise l'avocat à L'EXPRESS. *L'État a ensuite envoyé des agents publics dans les camps syriens pour convaincre les mères d'abandonner leurs enfants pour qu'ils puissent rentrer, mais c'est abject. Elles ont toutes refusé* », explique-t-il.

L'État pourrait-il alors se passer de leur consentement ? Aucune réponse évidente ne s'impose, tant la situation est complexe et inédite. Laurent Nunez semble sous-entendre que non en déclarant mercredi : « *Les enfants sont dans la majorité des cas détenus avec leurs parents, en tout cas avec leur mère. La question du retour ne se pose pas à l'heure actuelle.* »

« Tout le monde est prêt »

Mais Adeline Gouttenoire estime que le droit français, en se fondant sur les traités internationaux et européens, pourrait permettre de passer outre l'autorité parentale pour protéger les enfants français. En vertu des circonstances exceptionnelles (urgence de la situation, absence de juge en Syrie...), elle assure qu'un juge des enfants français pourrait – comme cela est fait sur le territoire national – prononcer des mesures « *d'assistance éducative* » pour les enfants jugés « *en danger* » auprès de leurs parents

en zone irako-syrienne, et les placer sous la protection de l'aide sociale à l'enfance, même sans la volonté de leurs parents.

Reste à savoir si le gouvernement, qui assure qu'il prendra en charge tout enfant de djihadistes dont les parents seraient revenus en France « *par quelque moyen que ce soit* », est prêt à aller les chercher pour les ramener et leur faire effectivement bénéficier de cette protection. Les avocats Marie Dosé et William Bourdon préviennent, eux, qu'ils seraient contre une telle décision. « *On ne sépare pas un enfant en bas âge de sa mère, ils ont subi suffisamment de traumatismes comme ça* », argue M^e Bourdon. Pour eux, une chose est sûre : « *En laissant ces enfants là-bas, ils fabriquent des bombes à retardement, des jeunes à qui des islamistes pourront un jour dire "la France n'a pas voulu de toi" et qu'ils n'auront aucun mal à récupérer* », avance Marie Dosé. Et l'avocate de conclure : « *Les départements sont prêts, l'aide sociale à l'enfance est prête, les familles sont prêtes... Tout le monde est prêt à recevoir ces enfants et à les prendre en charge. Ce qui nous manque, c'est le politique.* » ■